

COMMUNE DE MARQUETTE-lez-LILLE

CONSEIL MUNICIPAL : Extrait du Registre des Délibérations

PRÉFECTURE DU NORD

23 DEC. 2014

15

ARRIVÉE

L'an deux mille quatorze, le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette-lez-Lille s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean DELEBARRE, Maire de la Commune, au lieu habituel des séances, après convocation légale adressée le 10 Décembre 2014, et affichage de cette dernière ledit jour.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Mr DELEBARRE, Maire

Mme VANDAMME, Mr BEADES, Mme DEPRICK, Mr LEGRAND, Mme JACQUEMONT, Mr BAUDRY, Adjoints,

Mme PRIEM, Mme KYNDT, Mme GUILBERT, Mr BILLAU, Mr CAILLAUX, Mr PRETKOWSKI, Mr DUTHOIT, Mr EL KAMEL, Mme DERISQUEBOURG, Mme ABOUCAYA, Mr HUGUET, Mme CHANDELIER, Mr ANDRAL, Mr MATHIEU, Mme ALLOUCHERY, Mme LELIEVRE, Mr PHILIPS, Mr DEREMETZ, Mme DEREGNAUCOURT, Mr PRATH, Mr VANGOETHEN, Mme PATOU, Mr MAMPASSI Conseillers Municipaux

Etaient absents avec pouvoir :

Mr DEPLANQUE pouvoir à Mme KYNDT

Mme WARGNIER DATTIGNIE pouvoir à Mme VANDAMME

Etait absente sans pouvoir :

Mme VANDERHAEGHE

Mr PHILIPS est élu Secrétaire de Séance

Dossier n° 2014/6/99

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 16 Décembre 2014

Délibération n° 2014/6/99

OBJET : Carte scolaire des écoles publiques

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par délibération n° 99/4/56 du 23 Juin 1999, reçue par Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord, le 6 Juillet 1999, une carte scolaire a été créée.

Avec la création de nouveaux quartiers sur la commune la carte scolaire a été modifiée par délibération n° 2009/1/22 en date du 23 Mars 2009, reçue par Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord, le 30 Mars 2009.

Monsieur le Maire signale que suite à la décision de l'Education Nationale de transférer des classes de l'école Pasteur, intervenue en Septembre 2014, il convient de redéfinir une nouvelle carte scolaire permettant de répondre aux obligations réglementaires qui s'imposent à la commune.

Cette nouvelle carte scolaire, concertée avec les services de l'Education Nationale, gérée par la Collectivité, nécessitera une souplesse permettant de prendre en compte toutes les situations individuelles et **cela dans la limite des places d'accueil disponibles dans chaque école.**

En conséquence, Monsieur le Maire mettra en place, outre le maintien du système de préinscription effectué à la mairie, un système de gestion de dérogations scolaires permettant d'ajuster la carte scolaire sur la base de critères d'inscription ordonnés de la manière suivante :

- Enfants marquettois,
- Date de naissance : priorité aux enfants en âge d'être scolarisés (plus de 3 ans),
- Rapprochement de fratrie,
- Pour les non marquettois : sous réserve d'accord de réciprocité scolaire validé par la commune d'origine, priorité sera donnée aux demandes qui respectent un critère de fratrie, ou de l'un des parents qui travaille sur Marquette, ou de rapprochement pour raison médicale,
- Situation spécifique des familles.

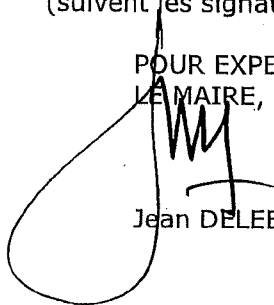
Ainsi Monsieur le Maire propose à ses collègues de valider le découpage du territoire de la commune en 3 secteurs comme repris en annexe à la présente délibération et de les attribuer à chaque école publique de la façon suivante :

- Ecole maternelle des Alouettes : secteur I
- Ecole élémentaire Paul Bert : secteur I
- Ecole maternelle Van Hecke : secteur II
- Ecole élémentaire Cousteau : secteur II
- Ecole maternelle Jeanne de Flandre : secteur III
- Ecole élémentaire Jeanne de Flandre : secteur III.

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Fait en séance à Marquette-lez-Lille, les jour, mois et an ci-dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME,
LE MAIRE,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several vertical strokes on the right.

Jean DELEBARRE

Carte scolaire de la Commune de Marquette Lez Lille

SECTEUR I : SECTEUR DU CENTRE

QUARTIER DU CENTRE

- * Rue de Wambrechies
- * Rue des Martyrs de la Résistance (et Cour du Vieux Soldat)
- * Pavillon de l'Épinette
- * Rue de la Victoire
- * Avenue du Maréchal Foch
- * Rue Jeanne d'Arc
- * Rue du Presbytère
- * Rue Carnot
- * Rue Goëman
- * Place du Général de Gaulle
- * Rue Henri Peters (du n° 2 au n°28 et du n°13 au n°47)
- * Rue Nouvelle
- * Avenue de l'Égalité
- * Rue du Quai de la Deûle
- * Square du Combattant

QUARTIER DES MUSICIENS

- * Rue de la Deûle
- * Rue du Docteur Roux
- * Rue du Docteur Calmette
- * Rue du Docteur Guérin
- * Rue du Docteur Fléming
- * Rue Camille Saint Saëns
- * Rue Maurice Ravel
- * Rue Claude Debussy
- * Rue Jules Massenet
- * Rue de Marquette

QUARTIER DU TOUQUET ET DU HAUT TOUQUET

- * Rue du Touquet - le clos du Touquet – Hameau du Touquet
- * Ruelle Duthoit
- * Chemin du Rivage
- * Chemin du Hâlage
- * Chemin de Wervicq
- * Rue de Menin
- * Rue des moissons
- * Rue des semailles
- * Rue de l'Abbé Pierre

- * Rue de l'orge Grillée
- * Rue des Foins coupés
- * Rue du Grain Craquant
- * Rue des blés dorés
- * Impasse Lazaro
- * Rue du Haut Touquet

SECTEUR II : SECTEUR DE L'ABBAYE

QUARTIER DE L'ABBAYE

- * Avenue de la Fraternité
- * Rue Lalau
- * Rue des Fleurs
- * Rue de Lille
- * Rue du Pont de l'Abbaye
- * Rue du Général Leclerc
- * Rue Saint Charles
- * Rue des Jardins
- * Rue Saint Antoine de Padoue
- * Rue Chanzy
- * Rue Faidherbe
- * Cité Courbet – Square Amiral Courbet
- * Hameau de l'Abbaye : rue de l'Abbaye de Baume, rue de l'Abbaye de Cluny, rue de l'Abbaye de Hautecombe, rue de l'Abbaye du mont St Michel, rue de l'Abbaye de St Wandrille, Allée des Marronniers
- * Aviateur (appartements) : rue Georges Guynemer, rue Jean Mermoz et rue St Exupéry
- * Cité St Charles
- * Impasse Wyseur
- * Rue Lavoisier
- * Rue de l'Usine
- * Rue des Chardonniers
- * Rue du Clos de l'Abbaye
- * Rue de la Fontaine
- * Domaine de la Roseraie
- * Place de l'Abbaye
- * Hameau du Pont Blanc

QUARTIER SAINT ROCH

- * Rue Henri Peters (du n° 50 au n°66 et du n° 63 au n°71)
- * Rue de la Briqueterie
- * Rue de la Concorde
- * Rue de la Paix
- * Cour du Serrurier
- * Rue du Bas de l'Enfer
- * Rue de la Papeterie
- * Avenue de la Liberté
- * Rue Denis du Péage
- * Résidence Saint Roch (appartements)

- * Hameau du Pont Blanc
- * Domaine de la Clairière
- * Cour Frelier
- * Aux Marais : 4 habitations
- * Rue du Moulin
- * Rue de la Station
- * Domaine du Vert Bois
- * Résidence les Genêts
- * Résidence du Moulin

QUARTIER DE LOMMELET

- * Rue d'Ypres
- * Rue des Platanes
- * Rue des Tilleuls
- * Rue des Lilas
- * Rue de la 2ème DB (appartements)
- * Impasse de la Barrière
- * Cour de la vierge
- * Rue Pasteur
- * Rue Saint Venant
- * Le Clos du Hêtre
- * Rue de l'Humanité
- * Chemin de l'Humanité
- * Rue Félix Faure
- * Avenue Decauville
- * Avenue des Grands Moulins de Paris
- * Avenue Industrielle
- * Hameau du Mesnil
- * Place de Lommelet

SECTEUR III : SECTEUR DE VILLAGE EN FLANDRE

QUARTIER DE LA BECQUERELLE

- * Rue de l'Hôpital Saint Jean de Dieu
- * Rue de Thiembronne
- * Rue de Cassel
- * Rue de l'AA
- * Rue de l'Escaut
- * Rue du Blequin
- * Rue de la Sensée
- * Chemin du Gibet
- * Rue de l'Ecaillon
- * Rue de l'Espierre
- * Rue de la Rhonelle
- * Rue de la Scarpe

QUARTIER DE VILLAGE EN FLANDRE

- * Ruc de Boeschepe
- * Rue Marie Cagenon – Impasse Cagenon
- * Rue René Derville

- * Square Fillon
- * Rue Jean Froissart
- * Rue Gambrinus
- * Rue Gayant
- * Rue de Gravelines
- * Rue d'Hondschoote
- * Rue Jacquot
- * Rue André Jeanroy
- * Rue Looberghe
- * Rue Lydéric
- * Rue de Cassel
- * Rue Phinaert
- * Rue de Quesnoy
- * Rue Albert Samain
- * Rue de Steenvorde
- * Rue et Square de Terdeghem
- * Rue Maxence Vandermeersch
- * Rue Bernard Wamps
- * Rue Watteau
- * Rue de Watten
- * Rue Wicar
- * Rue de Wormhout
- * Rue de Lommelet
- * Rue Georges Maertens
- * Le Clos des Mutines
- * Avenue des Peupliers
- * Place Jacques Brel